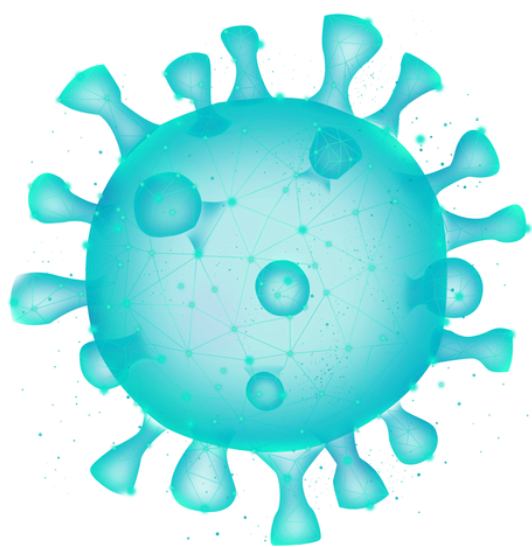


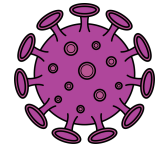


LA VACCINATION



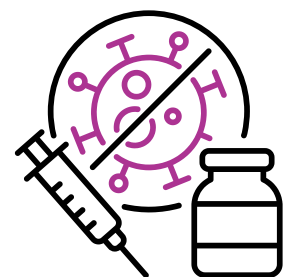
Comment ça marche ?

→ La vaccination est un moyen de se **protéger** contre le développement de certaines maladies infectieuses dues à des **microbes** (bactéries ou virus), avant qu'on ne soit atteint par ces maladies.



→ Lors de la vaccination, on injecte dans l'organisme un **microbe tué ou atténué**. Ce microbe, rendu inoffensif, n'entraîne donc pas la maladie. En revanche, le corps le reconnaît et fabrique des **anticorps** pour l'éliminer.

→ Le corps garde en mémoire plus ou moins longtemps ces anticorps, qui permettent à l'organisme de savoir se **défendre immédiatement** lorsqu'il rencontre à nouveau un microbe, empêchant ainsi la survenue de la maladie. Les **rappels** servent à réactiver cette mémoire.



→ Même si certaines maladies ont presque disparu en France ou sont peu fréquentes, la vaccination permet d'éviter leur propagation ou leur réapparition.

Calendrier vaccinal

- Après les vaccins du nourrisson et de l'enfant, il y a des **rappels à 25, 45 et 65 ans**, puis tous les 10 ans.
- N'hésitez pas à consulter un **professionnel de santé** (médecin, pharmacien, infirmier, ...) si vous avez un doute sur vos vaccins. Des **rattrapages** sont toujours possibles si vous avez oublié d'en faire.
- Pour les rappels à 25 et 45 ans, ils concernent la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos et la coqueluche. Pour cette vaccination, il n'y a besoin que d'**une seule injection**.



→ La diphtérie

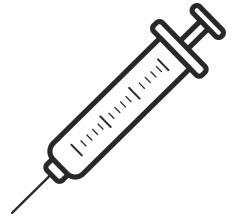
- infection causée par une bactérie très contagieuse.
- se développe dans la gorge et produit une substance appelée "toxine".

La poliomyélite ←

- virus qui provoque des paralysies en attaquant le système nerveux.
- la contamination se fait principalement par voie digestive, lors de la consommation d'eau contaminée, d'aliments souillés (crudités, par exemple), ou par les mains sales.

Calendrier vaccinal

→ Le tétanos

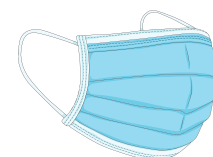


- toxine produite par une bactérie qui entraîne des contractures musculaires intenses qui peuvent atteindre les muscles respiratoires.
- maladie non contagieuse, mais grave et souvent mortelle.
- à la suite de plaies (morsure animale, une coupure lors de travaux de jardinage, ...), surtout lors de contact avec la terre.

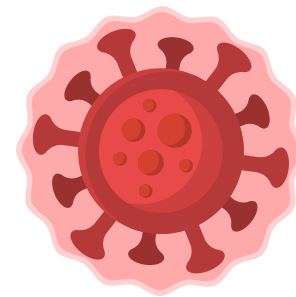
La coqueluche ←

- maladie infectieuse respiratoire très contagieuse causée par une bactérie.
- la contamination se fait par l'air (toux, postillons) et par contact avec une personne ayant déjà la coqueluche.
- risques de complication (déshydratation, complications pulmonaires et neurologiques).

Vous pouvez aussi vous faire vacciner contre la **grippe** ou le **Covid-19**. Ces vaccins ne sont pas obligatoires mais sont fortement conseillés, surtout si vous êtes ou côtoyez des personnes à risques.



Autres vaccins



Il est fortement recommandé de rattraper la vaccination contre les **méningocoques (ACWY et B)** et le **papillomavirus (HPV)** pour ceux ne les ayant pas déjà faits.

→ Vaccination contre les infections à papillomavirus humain (HPV)

- virus qui peuvent entraîner des cancers.
- se transmettent par contact peau à peau lors des relations sexuelles, même sans pénétration (lors des rapports oraux par exemple).
- vaccination pour les hommes et les femmes jusqu'à 26 ans révolus.
- schéma à 3 doses administrées en moins d'un an.
- pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

→ Vaccination contre les infections à méningocoques

- bactéries qui peuvent provoquer des méningites et des septicémies, voire mortelles.
- se transmettent par voie aérienne par contact proche et prolongé avec un porteur du germe.
- vaccination jusqu'à 24 ans révolus.
- une dose pour les souches ACWY et deux doses pour la souche B.
- pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie.

Où se faire vacciner

→ Vous pouvez vous faire prescrire et administrer les vaccins par :

- les médecins,
- les sages-femmes,
- les infirmiers,
- les pharmaciens,
- les biologistes médicaux travaillant dans des laboratoires de biologie médicale.



N'oubliez pas de ramener votre carnet de santé et votre carte vitale !

Vous pouvez vous présenter en pharmacie sans ordonnance et sans rendez-vous pour vous faire vacciner.

→ Les vaccins du calendrier vaccinal sont pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie (et à 100% pour le Covid-19, ainsi que pour la grippe pour les personnes à risque).

→ L'injection est également prise en charge à 70% chez un médecin, pharmacien ou sage-femme, et à 60% par un infirmier.

Service de Santé des Etudiants de Nantes Université

Nantes MICHELET

Maison des services universitaires :
110 boulevard Michelet NANTES
accueil.sse.nantes@univ-nantes.fr
02 40 37 10 50

Nantes Antenne l'ENSA

(école d'architecture)
6 quai François Mitterrand Nantes
Entrée via la rue La Noué Bras de Fer
accueil.sse.ensa@univ-nantes.fr
02 40 37 10 90

Carquefou FLEURIAYE

Campus Fleuriaye - 2 rue Pr. Rouxel -
au sein du bâtiment de l'IUT (rez de
chaussée gauche après l'accueil)
02 28 09 20 08

SAINT-NAZAIRE

Campus Heinlex - 58 rue Michel Ange
- au sein du bâtiment de l'IUT (rez de
chaussée droite en entrant)
sse.stnazaire@univ-nantes.fr
02 40 17 81 95

LA ROCHE SUR YON

Bâtiment H de l'INSPE - 221 Rue
Hubert Cailler (face au RU)
accueil.sselrsy@univ-nantes.fr
02 53 80 41 98

**prendre RDV
en ligne**

